

Les règles absolues



EVERY ONE.
EVERY JOB.
EVERY DAY.



Procurez toujours une protection contre les chutes là où il existe un risque de chute.



Suivez toujours les procédures de verrouillage et d'étiquetage lorsque l'alimentation n'est pas requise.



Utilisez toujours des disjoncteurs différentiels de fuite à la terre (Ground Fault Circuit Interrupters ou GFCI) avec les outils et les appareils électriques filaires portables, pour les usages autres que ceux autorisés dans les installations Otis.



Identifiez toujours les espaces confinés et suivez les procédures d'entrée écrites.



Ne travaillez jamais et ne placez jamais des parties de votre corps à proximité de pièces mobiles ou de circuits électriques non protégés.



Gardez toujours le contrôle de l'ascenseur lorsque vous entrez/sortez de la cage, lorsque vous travaillez sur le toit de la cabine ou dans la fosse.



Suivez toujours les processus de contrôle autorisés de l'opération lorsque vous utilisez des cavaliers et des shunts.



Suivez toujours les procédures autorisées de l'opération pour le levage et le montage et le blocage mécanique des équipements d'ascenseur.



Suivez toujours les procédures autorisées de l'opération pour les fausses cabines/plates-formes de travail.



Ne restez jamais sur le toit de la cabine lorsque l'ascenseur est en service normal.



Utilisez toujours des contrôles d'inspection pour faire fonctionner ou déplacer la chaîne de marche.



Vérifiez toujours le bon fonctionnement de l'interrupteur d'arrêt d'urgence de l'escalier mécanique avant d'entrer dans la salle des machines ou la fosse.



Utilisez toujours des barrières et des avertissements efficaces et bloquez l'escalier mécanique électriquement et mécaniquement lorsque vous le laissez sans surveillance avec les marches/palettes retirées.



Toujours fixer la chaîne de marche pour l'empêcher de se déplacer à l'aide de deux moyens indépendants lorsque du travail est effectué dans l'armature.



Ne marchez jamais sur les essieux de marche.



N'utilisez jamais l'escalier mécanique lorsque les marches/palettes sont retirées, sauf s'il n'y a qu'une seule ouverture, si l'ouverture est barricadée, si l'escalier mécanique est en train de se faire inspecter, et s'il existe des moyens de communication claire pour s'assurer que tout le personnel sait quand et comment l'escalier mécanique se déplacera.

